

COMMUNIQUE

Conformément aux instructions des Hautes Autorités algériennes, et suite à la suspension des vols réguliers entre l'Algérie et le Maroc, dans le cadre des mesures préventives contre la propagation de la pandémie du Covid-19, l'Ambassade d'Algérie à Rabat a pris les mesures nécessaires afin d'assurer un meilleur suivi, accompagnement et prise en charge de nos ressortissants restés bloqués au Maroc, et ce à travers :

1- Le rapatriement de **1544 passagers, à bord de 6 vols spéciaux, pendant la période du 14 au 19 mars 2020.**

Cette opération a nécessité le déploiement des efforts de notre Ambassade, de nos représentations consulaires à Casablanca et à Oujda ainsi que de l'antenne de la compagnie aérienne nationale « Air Algérie » à Casablanca.

Les cellules de crises respectives créées à cet effet au niveaux des postes, diplomatique et consulaires, dans le pays d'accueil, ont assuré le déroulement de ces opérations de rapatriement, dans les meilleures conditions possibles, en tenant compte l'urgence et la complexité de la conjoncture sanitaire actuelle. Cette mobilisation a permis à la communauté nationale qui se trouvait bloquée au Maroc, d'être parmi les premiers groupes à avoir été évacués en Algérie.

Aussi, une large campagne médiatique a été menée, en coordination avec les organes de presse nationaux, afin d'assurer le succès de cette opération.

2. En dépit de ces efforts, plusieurs cas retardataires demeurent bloqués au Maroc. L'Ambassade, en coordination avec nos représentations consulaires à Casablanca et à Oujda, a recensé le nombre des nos compatriotes se trouvant bloqués au Maroc, dont la majorité souhaite être rapatriée en Algérie dans les plus brefs délais.

3. En raison de la situation précaire d'une grande partie des citoyens algériens restés bloqués au Maroc, dans des conditions difficiles coïncidant avec l'état d'urgence sanitaire dans le pays, l'Ambassade a alloué des aides pécuniaires en faveur de certains cas, en situation de détresse, et a pris en charge les frais d'hébergement de quelques ressortissants en situation de détresse avérée, ne disposant absolument d'aucune ressource et se trouvant dans une situation précaire au Maroc.

4. L'Ambassade continue de suivre de près, à travers les cellules de veille installées à cet effet, la situation de nos ressortissants toujours bloqués au Maroc, afin de les accompagner dans cette conjoncture difficile de propagation de la pandémie du Covid-19 que subit le monde entier.

5. Les ressortissants concernés sont invités à s'inscrire, dans les plus brefs délais, sur la plateforme dédiée à cet effet : www.services.interieur.gov.dz

